



Commission Des Compétitions

Le 2 mai 2025

Présents : Denis ROUXELIN, Jean LUCAS, Philippe LAISNEY, Mickaël JOURDAN

ORDRE DU JOUR

1. Adoption procès-verbaux.
2. Homologation des résultats.
3. Courriels.
4. Modification date ¼ et ½ finale U13 D1

1. Adoption procès-verbaux

La Commission procède à l'approbation du procès-verbal suivant :

- Procès-verbal du 25 avril 2025

2. Homologation des résultats

La commission homologue les rencontres jusqu'au 7 avril 2025, sauf celle relevant d'une procédure en cours.

3. Courriels

Courriel de US COTE DES ISLES concernant la programmation du match de leur équipe C contre ENT. STE MARIE CARENTAN 4 en Départemental 4 Poule C prévu initialement le dimanche 11 mai à 15 h à Portbail, demande à jouer cette rencontre le 11 mai 2025 à 13 h sur le terrain de Barneville

=> Vu l'article 11 des Règlements des championnats seniors masculins : *Les coups d'envoi des matchs des deux dernières journées sont fixés le même jour et à la même heure pour chacune des équipes d'un groupe départemental. La commission peut exceptionnellement y déroger pour les matchs ne présentant aucun enjeu pour les accessions et les relégations. Etant donné qu'il y a encore de l'enjeu pour le titre de champion entre US COTE DES ISLES 3 et RS ST SAUVERAIS 1, la Commission refuse la demande du club de COTE DES ILES et maintien la rencontre à la date du 11 mai 2025 à 15 h.*

Courriel de US COTE DES ISLES concernant la programmation du match de leur équipe B contre FC B2S 1 en Départemental 2 Poule B prévu initialement le dimanche 11 mai à 15h sur le terrain annexe de Barneville, demande à jouer le mercredi 7 mai 2025 à 19 h

⇒ **Vu l'article 11 des Règlements des championnats seniors masculins** : *Les coups d'envoi des matchs des deux dernières journées sont fixés le même jour et à la même heure pour chacune des équipes d'un groupe départemental. La commission peut exceptionnellement y déroger pour les matchs ne présentant aucun enjeu pour les accessions et les relégations.* **Vu le classement de l'équipe du FC B2S 1, la Commission refuse la demande du club de COTE DES ILES et maintient la rencontre à la date du 11 mai 2025 à 15 h.**

4. Modification date ¼ finale U13 D1

Les ¼ de Finale pourront se jouer jusqu'à la date du 24 mai 2025.

Les ½ Finale sont programmées le 31 mai 2025. Possibilité de jouer jusqu'au 7 juin avec accord des deux clubs.

Les présentes décisions sont susceptibles de recours auprès de la Commission Départementale d'appel dans le délai de 7 jours à compter de la première publication dans les conditions de formes énoncées à l'article 190 des Règlements Généraux de la L.F.N.

Le Président de la commission

Jean LUCAS



Le secrétaire de séance

Denis ROUXELIN



PV MIS EN LIGNE LE 09/05/25
